



intrum/edf projet de saisine au tribunal

Par **albator2976**, le **31/12/2024** à **16:39**

bonjour,

je me permets de vous contacter car suite à la vente de ma maison en 2024.

J'ai reçu en juillet 2024 de la part d'intrum un appel à la régularisation impayé de plus de 2500 euros disant qu'il était mandaté par EDF. cette facture serait une facture rectificative intégrant les consommations qui n'auraient pas été comptabilisées en 2020 suite à mon compteur bloqué. mon compteur n'a jamais été bloqué, il se trouve sur la rue , il dispose d'un boitier enedis de telereport fonctionnel et il y avait toujours une personne sur place.ils avaient toujours fait les relevés depuis 2005 sans notre présence. j'ai toujours payé mes factures y compris la dernière.

j'ai répondu en recommandé le 5/08/24 que mon compteur n'avait jamais été bloqué, sue mon compteur était sur la rue ...(info au dessus), j'ai cité l'article L224-11 du code de la conso. je leur précise également qu'ils ne m'ont pas versé le trop perçu de prrs de 500 euros mais qu'ils l'ont défalqué de ma pseudo dette de 3000 euros à l'origine. j'ai demandé qu'ils arretent de me réclamer la dette et que le trop perçu me soit versée.

8/10/24 je recois un second courrier intrum m'infome que ma réclamation a été traitée et que je dois la somme , que je dois fournir de nouveaux éléments pour "faire appel"

21/10/24 je refais un courrier recommandé disant que la seule façon a EDF de rendre légitime cette facture est de déclarer le compteur bloqué mais qu'il ne l'a jamais été .je fournis une photo de celui ci sur la rue. un conseiller EDF m'informe par mail qu'enedis n'a pas pris en compte mes transmissions de conso. donc ils ne sont pas venus faire les relevés et n'ont pas pris en compte les transmissions de conso.je précise que mon compteur a du être changé en 2024 lors de la vente et que le technicien n'a rencontré aucun problème pour l'accès , n'a pas

déclaré le compteur bloqué et que la personne sur place avait assisté au changement de compteur. j'ai menacé de porter plainte contre EDF et intrum pour escroquerie. j'envoie en même temps un courrier au médiateur national énergie libre.

4/11/2024 intrum me renvoie un courrier disant qu'ils ont transmis ma contestation à leur client et que mon dossier est suspendu.

19/11/2024 courrier intrum : "suite à la réclamation que vous avez déposée auprès du médiateur, notre client nous informe que le service conso confirme que vous devez la somme et de prendre contact avec eux." je n'ai pas eu ce courrier en lettre simple, on m'a indiqué qu'intrum me l'avait envoyée.

18/12/24 je reçois un projet de saisine du tribunal m'indiquant que toutes les tentatives à l'amiable de recouvrement sont restées sans suite et que je dois régler à défaut si leur mandataire EDF Corse (j'habite en Corse mais la maison concernée était dans le 78) et sous réserve de la validation d'un juge je serai exposée à des contraintes de règlement.

à ce jour je n'ai pas de réponse du médiateur énergie libre

que me conseillez-vous ?

Je vous remercie pour votre aide, cela représente une somme énorme qui ne correspond pas au montant des factures que j'ai pu régler en 15 ans. De plus je ne dois pas cette facture mon compteur n'a jamais été bloqué.

je vous remercie de votre aide

Par amajuris, le 01/01/2025 à 17:49

bonjour,

je suppose qu'avant l'intervention de cette société de recouvrement, votre fournisseur d'électricité a dû essayer de recouvrer cette somme de manière amiable, est-ce le cas ?

vous écrivez "enedis n'a pas pris en compte mes transmissions de conso. donc ils ne sont pas venus faire les relevés et n'ont pas pris en compte les transmissions de conso"

il est possible que votre dette soit constituée par l'absence de relevés de consommation que vous indiquez.

avez-vous saisi le médiateur EDF qui est votre fournisseur ?

salutations

Par **albator2976**, le **09/01/2025** à **14:07**

bonjour,

oui j'ai saisi le médiateur mais aucune réponse à ce jour .

pour la dette avec le manque de relevés ,je ne sais pas dans la mesure où EDF sort cela du chapeau suite à mes recommandés . de toutes façons en quoi suis je responsable du fait qu'il n'ait pas fait les relevés ? facile de réclamer à ses clients 4 ans après une somme sortie de nulle part .La dette daterait de 2020, je pensais qu'il ne pouvait réclamer au delà des 14 mois passés ...

bien à vous